



COMMUNE DE SULLENS

Municipalité

---

## Préavis municipal 1/2019 au Conseil communal de Sullens

### Séparatif quartier de Perroset 2ème étape, demande du crédit de construction

Objet : remplacement des conduites d'eaux usées et eaux claires (EU/EC), de la conduite d'eau et réfection du revêtement bitumineux

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule :

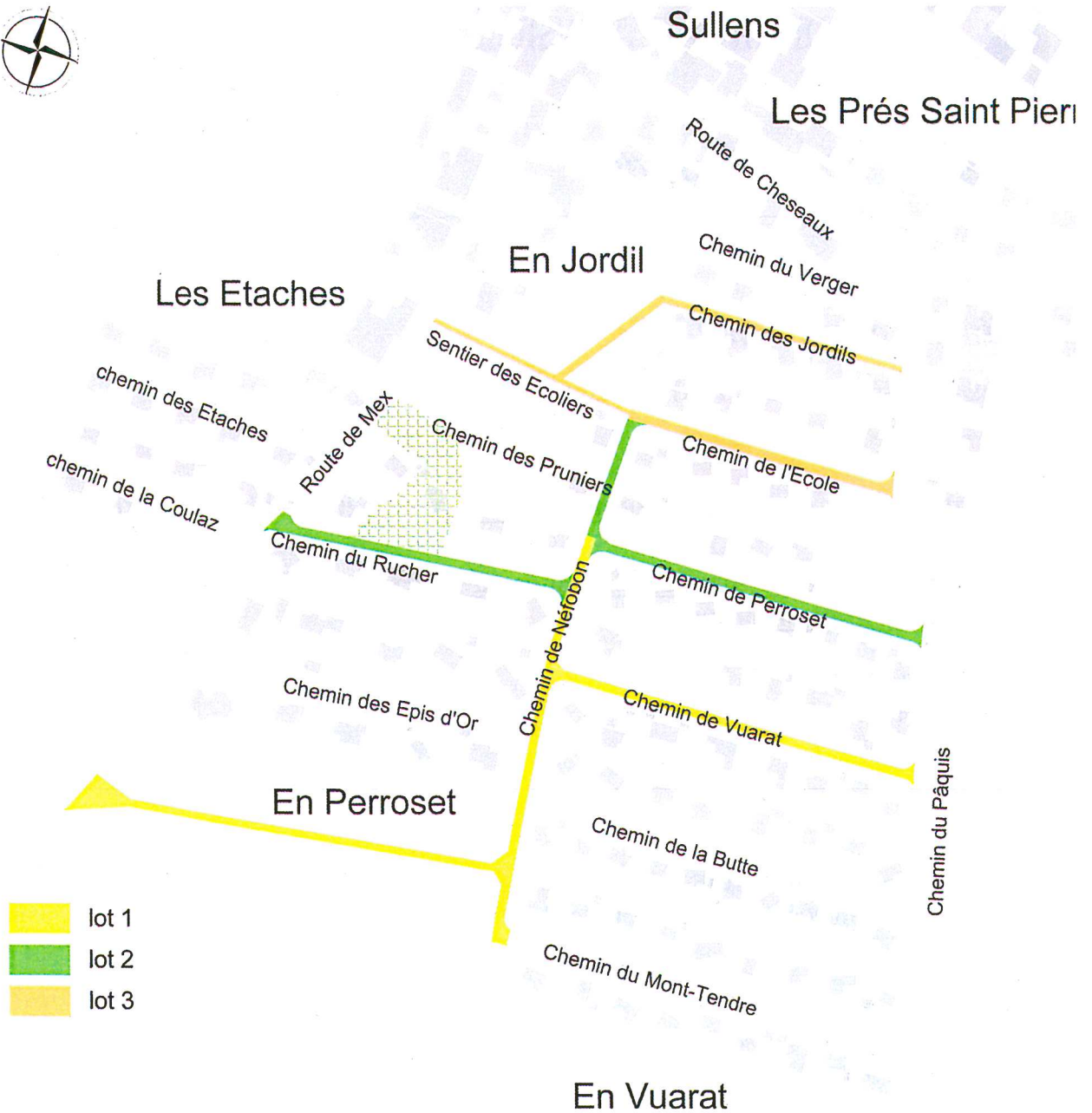
Par le préavis municipal 13/2016, votre Conseil a accordé à la Municipalité un crédit d'étude pour réaménager le quartier « de Perroset », situé entre la route de Cheseaux, la route de Mex et le chemin des Pâquis.

Ce réaménagement a pour but :

- la réalisation des collecteurs d'eaux-usées et d'eaux-claires, publics et privés, permettant la mise en séparatif du quartier
- la réalisation des équipements permettant la rénovation du réseau d'incendie, d'approvisionnement en eau potable et des services
- le remplacement de l'éclairage public
- la réfection complète de la chaussée, des trottoirs y compris des aménagements routiers.

La Municipalité a donné mandat au bureau Gérard Chevalier SA afin d'établir une étude pour les phases de l'ouvrage pour les 3 lots mentionnés ci-dessous :

- Lot n° 1 : Chemin de Néfobon, chemin de Vuarat et parcelles agricoles n° 91-433-434 – Avant-projet et projet
- Lot n° 2 : Chemin du Rucher, chemin de Néfobon, chemin de Perroset – Avant-projet
- Lot n° 3 : Chemin des Ecoliers, chemin de l'École, chemin des Jordils – Avant-projet



#### Objectifs et contraintes de l'étude :

Les nouveaux aménagements du Lot n° 1 sont prévus sur les DP1016, DP1040, DP1038 et sur les parcelles agricoles n° 91, 433 et 434 avec pour objectifs et contraintes suivantes :

- La mise en séparatif et construction des réseaux de collecteurs EU/EC, conformément au PGEE communal, engendre la démolition complète des collecteurs existants et la pose en parallèle des nouveaux collecteurs EU/EC y compris sur les parcelles agricoles.
- Réfection complète de la chaussée, des trottoirs existants et création d'aménagements routiers. Le quartier de Perroset est situé en zone 30km/h, conforme aux directives cantonales, et possède déjà un bon réseau de cheminements piétonniers qui devront être réfectionnés à la suite de la démolition et reconstruction des équipements souterrains projetés.

- Pose d'une nouvelle conduite d'eau potable conformément au PDDE communal.
- Rénovation de l'éclairage public (nouvelle technologie).
- Les différents fournisseurs de services industriels, tels que Romande Energie, Holdigaz, Swisscom ou Cablecom ont été avertis des travaux à venir. Ces entreprises profiteront probablement de réaliser, si nécessaire, des adaptations en fonction des réseaux existants ou extension de leurs installations.

Le dossier Lot n° 1 a été soumis à l'enquête publique du 17 novembre au 16 décembre 2018, sans opposition.

#### Devis estimatif des travaux par lot :

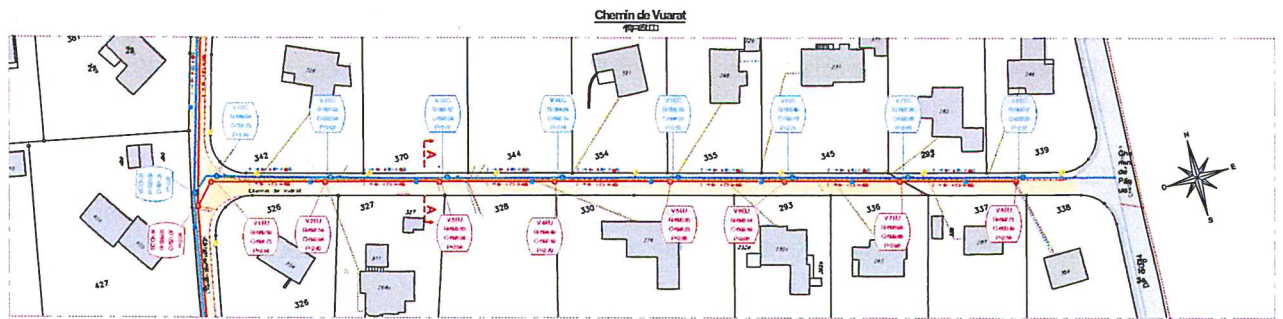
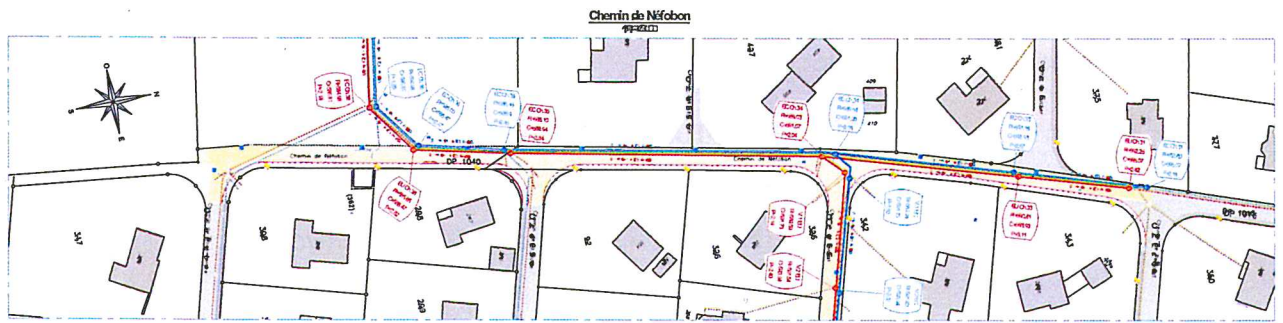
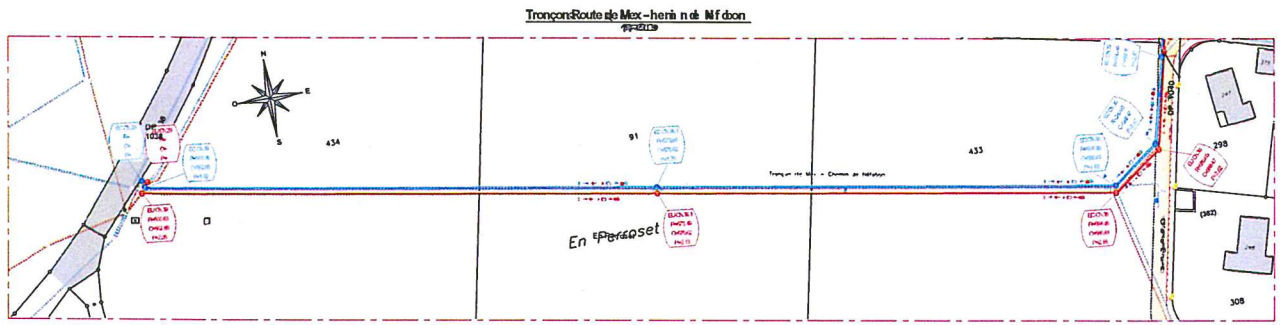
- Lot n° 1 : CHF 1'820'000.- soumissions rentrées
- Lot n° 2 : CHF 1'970'000.- estimation du Bureau d'ingénieurs
- Lot n° 3 : CHF 1'640'000.- estimation du Bureau d'ingénieurs

#### Descriptif du projet :

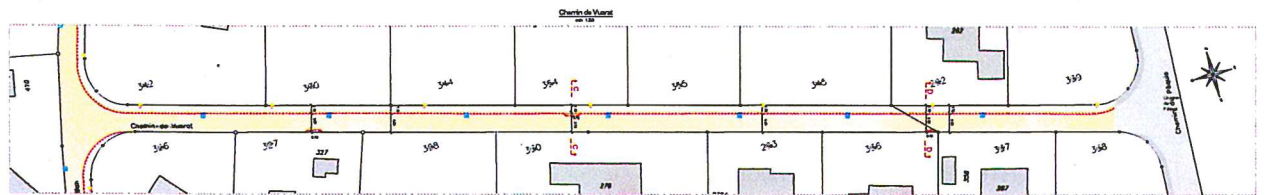
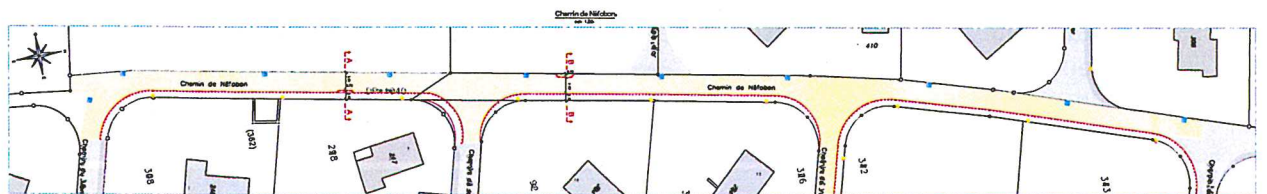
- Construction des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées sur les parcelles agricoles n° 91, 433 et 434, depuis les chambres EC36 et EU36 jusqu'aux chambres EC39 et EU39, aux abords de la Route de Mex. Longueur env. 280m.
- Construction des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées sur le chemin de Néfobon, depuis le carrefour du chemin de Perroset jusqu'aux chambres EC 36 et EU 36, ainsi que la récupération des grilles de route et des eaux de ruissellement. Longueur env. 200m.
- Construction des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées en parallèle sur toute la longueur du chemin de Vuarat, depuis le carrefour du chemin des Pâquis jusqu'au carrefour du chemin de Néfobon, ainsi que la récupération des grilles de route et des eaux de ruissellement. Longueur env. 250m
- Construction d'une nouvelle conduite d'eau potable en parallèle des nouveaux collecteurs sur le chemin de Vuarat, puis sur le chemin de Néfobon, depuis le raccordement sur la conduite existante au carrefour du chemin de Perroset jusqu'au raccordement sur la conduite existante au carrefour du chemin du Mont-Tendre. Implantation de deux nouvelles bornes hydrantes (BH) sur le chemin de Vuarat. Reprise et raccordement des conduites d'eau potable privées sur la nouvelle conduite principale. Longueur env.500m.
- Réfection des routes de desserte existantes (couches de fondation, de base et de roulement), gabarit de 4m à 4.5 m. ainsi que la création de modérateurs de trafic. Surfaces env. 2'300m<sup>2</sup>.
- Réfection des trottoirs franchissables de 1.70m de largeur en bordure de chaussée, avec bordures en granit chanfreinées type ville de Lausanne, remplaçant les trottoirs avec bords en pavés existants. Surface env. 850m<sup>2</sup>.
- Fourniture et pose de 16 nouveaux luminaires en remplacement et modernisation de l'éclairage public existant y compris le tube PE pour le tirage du câble.



# Collecteurs EU/EC



# Aménagements routiers



### Raccordements privés :

Avec la mise en séparatif du réseau des collecteurs communaux, tous les raccordements privés aux dits collecteurs devront être mis en conformité selon notre PGEE. Notre bureau d'ingénieurs contactera chaque propriétaire afin d'établir un devis.

Conformément aux préavis municipaux et décisions du Conseil, les raccordements privés s'exécuteront parallèlement aux travaux des collecteurs publics, aux conditions suivantes :

Selon le préavis n°6/89, une participation forfaitaire (base CHF 3'500.- calculée à l'indice 2019) de CHF 5'100.-maximum par logement va à la charge des propriétaires pour les travaux de raccordement aux canalisations eaux claires et eaux usées entre l'immeuble et les canalisations publiques. 15 parcelles sont concernées.

Cette étude a abouti et nous sommes en mesure aujourd'hui de vous demander un crédit nécessaire la réalisation des travaux précités pour le Lot n° 1.

### Cout des travaux : Lot n° 1 (tous les chiffres en CHF)

Génie civil, remplacement des collecteurs EC/EU, eau potable et éclairage public	1'110'000.00
Appareillage, pose conduite et raccordement de l'eau potable	150'000.00
Eclairage public	55'000.00
Aménagements divers, marquage, expertise chaussée, inspection vidéo, pédologie, arborisations, plantations	50'000.00
Divers et imprévus environ 10%	139'000.00
Honoraires ingénieur civil, étude et surveillance des travaux, honoraires géomètre et prestations laboratoire	186'000.00
Montant total HT	1'690'000.00
T.V.A. 7,7% arrondi à	130'000.00
Montant total TTC	1'820'000.00

### Répartition :

Eaux usées/eaux claires	950'000.-
Routes	470'000.-
Eau potable	300'000.-
Eclairage public	100'000.-

Une demande de subvention (environ 15%) pour les travaux de remplacement des conduites d'eau potable est en cours auprès de l'ECA.

Financement (tous les chiffres en CHF)	
Fonds propres	450'000.-
Emprunt	<u>1'370'000.-</u>
Total	1'820'000.-

Reprise de fonds de réserve :

Séparatif	150'000.-
Routes	220'000.-
Total	370'000.-

Charges annuelles :

Intérêts de la dette à 2 % (moyenne), arrondi	27'000.-
Amortissement prévu sur 30 ans	45'000.-
Total	72'000.-

Tenue des charges :

Ce montant de CHF 72'000.- figurera dans le budget et ensuite dans les comptes de fonctionnement, dès 2020.

### CONCLUSIONS

Vu ce qui précède la Municipalité a l'honneur de vous proposer, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de la commune de Sullens  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport des commissions,  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 :

La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux suivants:

- Mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires
- Remplacement du réseau d'eau potable
- Remplacement de l'éclairage public
- Réfection des routes
- 

Article 2 :

Un crédit d'investissement de CHF 1'820'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 :

A la fin des travaux, la consolidation du crédit d'investissement mentionné à l'Article 2 s'effectuera par:

Un emprunt bancaire maximum	1'370'000.-
Subvention ECA – eau potable	30'000.-
Participations de tiers (privés)	50'000.-
Fonds de réserve : dissolution du fonds 9282.02 (Fds propres)	220'000.-
Fonds de réserve : dissolution du fonds 9282.12 (Fds propres)	<u>150'000.-</u>
	1'820'000.-

Article 4 :

La Municipalité est autorisée à procéder à un emprunt aux meilleures conditions du moment auprès d'un établissement bancaire pour un montant de CHF 1'370'000.-.

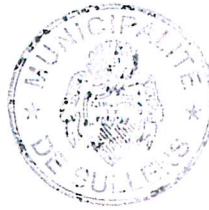
Adopté par la Municipalité en séance du 25 février 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



C. Gozel



La Secrétaire :



N. Bégel

*Commission des finances* : M.Simond Claude

M.Badan Alain

Mme Edgar Evelyne

M. Vullioud Yannick

M. Dayen Frank

*Commission thématique mobilité* : Mme Simons Danielle

M. Lüthi Patrice

M. Erfani Alexander

M. Golay Thierry

M. Pizzotti David

*Commission ad'hoc* : M. Roland Behn

M. Gambale Giuseppe

M. Poncioni Patrick



